

FICHE DE POSTE DU PROFESSEUR DES ECOLES
affecté au sein du dispositif AUTOREGULATION, Ecole de St-Germain les Vergnes
(autorégulation de l'autisme en milieu scolaire)

Etablissement d'affectation et lieu de travail : Ecole de St-Germain Les Vergnes (Circonscription Tulle Dordogne)

Principes de fonctionnement du dispositif :

Le dispositif vise l'inclusion dans les classes ordinaires de l'école élémentaire des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Afin de réduire les troubles du comportement et de tendre vers l'autonomie dans les apprentissages, une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'école.

Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves concernés par le dispositif sont ceux attendus dans les programmes de l'école élémentaire. L'enseignement de l'autorégulation permet d'augmenter la capacité à être calme et éveillé, afin d'entrer dans les apprentissages pédagogiques

Pour ce faire, un enseignant non spécialisé est nommé comme maître supplémentaire au sein de l'école.

Le service de cet enseignant s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

Le dispositif dispose d'une salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles.

L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où l'enfant avec TSA ou autres TED, même s'il bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, manifeste des difficultés dans les interactions, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences de base.

Cette adaptation devra s'effectuer par chaque enseignant des classes ordinaires en partenariat avec les éducateurs de l'équipe médico-sociale.

Missions

L'enseignant nommé comme maître supplémentaire au sein de l'école participe à la cohérence des actions des différents professionnels.

- Il partage avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs.
- Il réalise avec l'enseignant de la classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets (l'équipe éducative réalise les évaluations comportementales).
- Il élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médico-social) le PPI (projet pédagogique individualisé ou Projet Personnalisé d'Intervention) qui articule PIA et PPS.
- Il prend en charge les élèves avec TSA au sein de la salle d'autorégulation.
- Il supplée l'enseignant de la classe afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels médico-sociale et les enseignants de l'école.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'informations et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- **Il participe à l'adaptation des supports pédagogiques, nécessaires en classe d'autorégulation et en classe ordinaire**

Profil attendu des candidats

Aptitudes indispensables :

- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.
- Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d'acteurs.
- Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive.
- Faire preuve de discrétion et de respect du secret professionnel partagé.
- **Etre en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision.**
- **Avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes de la maternelle et de l'élémentaire ainsi que des démarches pédagogiques de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves ;**
- **Avoir une connaissance fine des connaissances et compétences du socle commun et des évaluations correspondantes.**